



APPEL D'OFFRE

Dans le cadre du Programme conjoint « Jeunes, Emploi et Migrations », le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) lance un appel d'offre pour recruter une équipe de consultants ou un bureau d'étude pour la mise en place de l'activité suivante :

« ASSISTANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AUX GOUVERNORATS DU KEF, DE GAFSA ET DE BEN AROUS DANS L'ELABORATION DES PLANS REGIONAUX POUR L'EMPLOI »

Les consultants et les bureaux d'études intéressés voudront bien adresser avant le vendredi 30 octobre 2009 (date de rigueur) une offre technique comprenant une note méthodologique et les CV des consultants et une offre financière. Les offres techniques et financières doivent être envoyés dans deux enveloppes séparées, par courrier ou par porteur à l'attention de:

Monsieur le Coordonnateur Résident des Nations Unies en Tunisie
Au

41 bis Impasse Louis Braille,

Avenue Louis Braille 1003 Cité El Khadra Tunis.

Avec la mention « NE PAS OUVRIR - CANDIDATURE PROJET YEM » sur l'enveloppe, faute de quoi les offres seront rejetées.

La notation pour les deux offres techniques et les offres financières, rédigées en français, sera comme suit :

- 70% pour l'offre technique et
- 30% pour l'offre financière.

Prière d'établir vos offres financières en Dinars Tunisiens ou en US Dollar en toutes taxes comprises.

Ce recrutement est ouvert aux consultants des deux sexes. Les candidatures de femmes possédant les qualifications requises sont encouragées.



TERMES DE REFERENCE - CONSULTATION

ASSISTANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AUX GOUVERNORATS DU KEF, DE GAFSA ET DE BEN AROUS DANS L'ELABORATION DES PLANS REGIONAUX POUR L'EMPLOI

<u>Cadre global</u>	Programme Conjoint « Impliquer la jeunesse tunisienne pour atteindre les OMD »
<u>Type de Contrat:</u>	Special Service Agreement (SSA)
<u>Période de la mission:</u>	06 Novembre 2009 – 06 février 2010
<u>Lieu</u>	Tunisie (Le Kef, Gafsa, Grand Tunis)
<u>Langue de travail</u>	Français

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION:

Face à la diversité des profils des demandeurs d'emploi et la particularité des contextes régionaux se manifestant nettement par l'existence de disparités notoires, l'Etat a opté dans le cadre des politiques actives de l'emploi à une individualisation de la prise en charge des demandeurs d'emploi et à l'adaptation progressive de son intervention aux spécificités territoriales et aux particularités régionales et locales. Cette démarche de « territorialisation » s'est clairement affirmée à l'occasion de la réforme de la politique active de l'emploi décidée en février 2009, en tant qu'orientation majeure consistant à renforcer les attributions conférées aux régions dans la conception et la mise en œuvre des programmes de l'emploi. En effet, cette réforme a institué un nouveau programme intitulé « Contrat Emploi-Solidarité » (CES) visant à promouvoir des initiatives régionales ou locales de promotion de l'emploi, dans l'objectif de faciliter l'insertion de diverses catégories de demandeurs d'emplois dans la vie active. Il importe de souligner que le budget global alloué pour la mise en œuvre du dispositif CES dans tous les gouvernorats a été fixé à 37 MD en 2009. Les actions envisagées, seront réalisées dans le cadre de contrats-programmes annuels conclus entre les conseils régionaux, les ministères et les structures concernées.

A ce niveau, il importe de souligner tout l'intérêt que revêt le dispositif CES, qui au-delà de ses retombées positives sur les jeunes demandeurs d'emploi, confère aux gouvernorats de nouvelles responsabilités et une marge de manœuvre assez étendue en matière de conception d'initiatives locales, d'identification des priorités les plus adaptées aux contextes locaux, d'exécution et d'évaluation du programme. Cette démarche progressive de territorialisation de la politique de l'emploi, nécessiterait une grande mobilisation afin de faire intervenir conjointement un grand nombre d'acteurs travaillant sur des champs connexes mais complémentaires. De même, les gouvernorats sont appelés à ne pas se cantonner dans la reproduction d'anciens schémas d'intervention, mais de pouvoir profiter de la marge dont ils se sont dotés en faisant preuve d'initiative et d'innovation. Il va sans dire que des propositions d'actions porteuses avaient dans le passé émergé de l'initiative d'un nombre d'acteurs dont les réseaux associatifs.

Cependant, les actions exécutées au cours de la première année de mise en œuvre du programme CES, ne coïncident pas encore aux objectifs assignés initialement à ce dispositif et les gouvernorats ont quasiment repris les anciennes actions mises en œuvre dans le cadre du Fonds National de l'Emploi.

Cette situation s'expliquerait par une combinaison de facteurs dont notamment le manque de coordination horizontale entre les acteurs régionaux impliqués dans la promotion de l'emploi et les courts délais accordés aux gouvernorats dans la préparation des contrats-programmes, d'où le peu d'innovation introduit au cours de l'année 2009. De même, il y a lieu de noter que les structures régionales n'ont pas été préparées à l'avance à cette nouvelle configuration.

Afin de soutenir ces efforts de développement et de renforcement des capacités, de création d'emplois décents et durables et de promotion des compétences locales cinq agences onusiennes (la FAO, l'OIT, l'OIM, le PNUD et l'ONUDI) se sont impliquées dans le programme « Impliquer la jeunesse tunisienne pour atteindre les OMD ». Ce dernier suggère des interventions différenciées adaptées aux différents besoins de deux populations cibles identifiées par les analyses préliminaires du projet i) les diplômés de l'enseignement supérieur en chômage et ii) les jeunes chômeurs sans qualifications.

Dans le cadre de ce programme, le PNUD désire recourir à une expertise technique pour mener une mission d'assistance et d'appui institutionnel aux gouvernorats du Kef, de Gafsa et de Ben Arous dans l'élaboration des plans régionaux pour l'emploi.

2. OBJETS DE LA CONSULTATION:

Cette consultation vise particulièrement à :

- Proposer une démarche de promotion des initiatives régionales et locales d'emploi et d'insertion des jeunes ;
- Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernorats dans le cadre de l'exécution des CES ;
- Promouvoir la gestion territorialisée de l'emploi à travers les CES ;
- La promotion de l'économie sociale et solidaire.

3. METHODOLOGIE ET TACHES A ACCOMPLIR :

En collaboration étroite avec les cadres des gouvernorats cibles et des structures régionales concernées par la mise en œuvre des CES, l'équipe d'experts sera chargé d'établir les tâches suivantes :

- Evaluer le dispositif CES et proposer une méthodologie adaptée aux contextes locaux dans l'élaboration des plans régionaux pour l'emploi ;
- Proposer en collaboration avec les structures régionales concernées et l'unité centrale au Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes, les bonnes pratiques de conception, de mise en œuvre, de planification et d'évaluation des plans régionaux pour l'emploi. Un soutien méthodologique sera également apporté en vue d'améliorer les aspects organisationnels et notamment la coordination horizontale entre les acteurs locaux ;
- Etablir un plan de communication et de responsabilisation des acteurs locaux, de formation et de renforcement des capacités ;
- Délivrer des formations et une assistance aux cadres régionaux concernés dans l'élaboration des contrats-programmes ;
- Présenter des exemples réussies se rapportant à l'élaboration de plans régionaux pour l'emploi au niveau international ;
- Présenter les résultats de ce projet pilote dans le cadre d'un atelier de restitution.

4. DESCRIPTION DU BENEFICIAIRE:

Bénéficieront de cette activité d'assistance et d'appui institutionnel les structures concernées du gouvernorat, la Direction Régionale de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes, les structures régionales impliquées dans le développement régional, la création d'entreprises et la promotion de l'emploi, ainsi que les ONG régionales concernées par le projet.

5. RESULTATS ATTENDUS DE LA CONSULTATION:

L'équipe d'experts travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du Programme et les responsables du Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes et les gouvernorats cibles en vue de la réalisation des résultats suivants:

- Des maquettes de contrats-programmes par gouvernorat cibles sont élaborées et répondent aux exigences de l'innovation et la prise en considération des particularités locales;
- Un plan de développement et d'organisation des structures chargées de l'implémentation du dispositif CES;
- Les cadres des structures chargées de la mise en œuvre des CES sont formés et mieux outillés en matière de conception, de planification et d'évaluation des contrats-programmes ;
- Les capacités des structures régionales concernées sont renforcées ;
- Cette expérience pilote est diffusée à l'ensemble des gouvernorats;

Phases d'exécution	Produits à livrer
1ère Phase	Diagnostic par gouvernorat
2ème Phase	Conception d'une maquette de contrat-programme par gouvernorat
3ème Phase	Plan de formation, de communication et de responsabilisation des acteurs locaux
4ème Phase	Organisation d'ateliers de formation et soumission du rapport final (Atelier de restitution)

* Le rapport final devra être accompagné des éléments suivants :

§ Un résumé exécutif des principaux enseignements ;

§ Les recommandations pour les étapes futures ;

§ Les annexes relatives aux outils et méthodologies adoptées ;

§ Une présentation des principaux résultats lors de la réunion du Comité de pilotage.

L'avancement de la consultation sera présenté au Comité de Pilotage du Projet. Les résultats atteints seront présentés dans un atelier de restitution.

6. DUREE DE LA CONSULTATION:

Cette activité d'assistance et d'appui institutionnel aux gouvernorats cibles dans l'élaboration des plans régionaux pour l'emploi s'étalera sur une période allant du 1^{er} novembre 2009 au 30 janvier 2010, à l'issue de laquelle un rapport final sera validé.

Le calendrier des interventions de l'équipe d'experts exprimées en Homme/Jour devra être présenté dans la note méthodologique. Le volume global en H/J ne peut excéder 80 H/J pour l'exécution des différentes phases.

7. QUALIFICATIONS REQUISES:

Le soumissionnaire proposera la composition de l'équipe. Une équipe composée d'au moins deux experts dont un chef d'équipe. Ce dernier assurera la supervision globale de la consultation et l'interface avec les commanditaires de l'Etude. Il sera responsable de la composition de son équipe et de la livraison des produits attendus dans les délais proposés. Les profils requis pour l'équipe se présentent comme suit:

Profil des experts
<p><u>Chef d'équipe</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Diplôme Supérieur en Sciences économiques, sociales ou diplôme équivalent• Expérience: minimum 15 ans et de préférence dans le domaine du développement régional et les politiques de l'emploi• Bonne maîtrise de la langue française.
<p><u>Experts associés</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Diplôme Supérieur en Sciences économiques, sociales ou diplôme équivalent• Expérience: minimum 10 ans et de préférence dans le domaine de l'élaboration d'initiatives régionales pour l'emploi• Bonne maîtrise de la langue française.

Le Chef d'Equipe pourra faire recours, le cas échéant, à d'autres profils dans des domaines spécifiques.